



## Interview

Martin Malvy,  
Président  
de Région

“ Nous voulons renforcer la solidarité entre les territoires. ”

### Pourquoi avoir réuni les élus municipaux ?

Les élections municipales ont été marquées par un fort renouvellement des élus dans les 3020 communes de Midi-Pyrénées. J'ai souhaité les recevoir à l'Hôtel de Région, que beaucoup d'entre eux ne connaissaient pas, pour créer un lien et leur présenter nos principaux dispositifs d'action. Les maires sont des interlocuteurs et des partenaires majeurs de la Région dans la mise en œuvre de ses politiques. A cette occasion, je leur ai d'ailleurs remis l'édition du «Guide des interventions» sous forme de CD rom.

### Que fait la Région pour les territoires ?

Nous voulons avant tout renforcer la solidarité entre les territoires. Certains bassins de vie, en périphérie des villes, se développent. D'autres, éloignés des axes de communication et des agglomérations, ont plus de difficultés. Personne ne réussira seul dans son coin. D'ailleurs, les communes se sont regroupées pour agir. Elles ont créé des communautés d'agglomérations, des communautés de communes, des pays ou encore des parcs naturels régionaux. La Région soutient et encourage ces démarches, dans le cadre des politiques dites «territoriales». Elle a financé plus de 6800 projets dans la région ces cinq dernières années.

# Les maires de Midi-Pyrénées reçus à l'Hôtel de Région



Ce fut une grande première ! Tous les maires de Midi-Pyrénées étaient conviés à l'Hôtel de Région au cours de quatre rencontres – à raison d'une pour deux départements – organisées en mai et juin. Si Martin Malvy a tenu à féliciter les nouveaux élus, l'exercice avait surtout une dimension pra-

tique : expliquer concrètement aux nouveaux maires comment la Région peut les aider à réaliser leurs projets. Le président leur a présenté l'ensemble des politiques régionales : les politiques dites «territoriales» et celles conduites plus largement au service des Midi-Pyrénéens, dans le domaine

de l'éducation et la formation, les transports, le soutien aux étudiants et aux jeunes, le développement des technologies de l'information et de la communication, les Maisons de santé, les Maisons communes emploi-formation ou encore les zones d'activité intercommunale.

> voir p 4.

## Les territoires en chiffres

- > 3020 communes
- > 2245 de moins de 500 habitants
- > 30 de plus de 10 000 habitants
- > 8 départements
- > 8 agglomérations
- > 32 pays
- > 4 parcs naturels régionaux
- > 11 pôles touristiques pyrénéens

# Que fait la Région pour les communes ?

Les communes sont bénéficiaires des nombreux dispositifs mis en place par la Région dans le cadre de ses compétences. La Région soutient aussi leurs regroupement en pays, en agglomérations et en parcs naturels régionaux dans le cadre de ses politiques dites «territoriales».

«J'ai souhaité vous présenter l'institution régionale et vous remettre l'édition du guide des interventions sous forme d'un CD-rom très pratique. Il devrait vous permettre de répondre à un certain nombre de sollicitations de vos administrés, quant aux dispositifs régionaux qui les concernent et vous aider dans vos futures démarches auprès de la Région» a indiqué Martin Malvy lors de sa rencontre avec les maires. Ceux-ci ne le savent pas toujours suffisamment, mais ils peuvent trouver dans les politiques régionales de nombreuses réponses aux questions auxquelles ils sont confrontés. Depuis les interpellations de leurs concitoyens sur l'aide à l'achat des livres scolaires pour les lycéens et apprentis, ou sur le soutien aux jeunes qui continuent leurs études à l'étranger, jusqu'à la mise en place de Cyber-bases, de maisons de santé, de Maisons Communes Emploi-Formation en passant par la réalisation des zones d'activité intercommunales.

## Des critères actualisés périodiquement

Actualisés périodiquement, les critères d'intervention régionaux ont été profondément remaniés en 2007. Avec la mise en œuvre des nouveaux programmes européens, l'élaboration des schémas régionaux et la signature d'un nouveau contrat de projets avec l'Etat pour 2007/2013, de nouveaux dispositifs ont été mis en place. C'est le cas avec

les contrats d'appui, le soutien aux zones sous-médicalisées et rurales, le plan d'actions en faveur de la viticulture, les politiques territoriales et les transports avec le plan Rail. Schématiquement, la Région intervient dans quatre grands domaines : d'abord, l'éducation, la formation professionnelle et l'apprentissage. Ensuite les transports collectifs, le développement économique et le développement durable. Son budget atteint 1 milliard 200 millions d'€ en 2008. Il était de moins de 800 M€ il y a six ou sept ans. Dans le même temps, ses compétences se sont beaucoup élargies. Avec la loi de décentralisation de 2004, elle est désormais également responsable des personnels non-enseignants des lycées, des formations sanitaires et sociales, du service régional de l'inventaire ou encore de la création de réserves naturelles régionales. Grâce à la version



“ La structure «Les Pitchous» à Saint-Affrique (12) accueille la halte-garderie et la crèche familiale dans l'ancienne gare SNCF acquise par la Communauté de communes. Cet équipement s'inscrit dans une démarche globale d'accueil de la petite enfance soutenue par la Région. ”

numérique du guide des interventions, les élus et les usagers ont accès à une information à jour sur le site de la Région. Pour monter un dossier ou faire avancer un projet, les directions de la Région et ses structures satellites sont à la disposition des communes.

## Un partenariat avec les Communes, les Départements, l'Etat et l'Europe

Maintenir les services essentiels dans les campagnes, permettre l'ouverture ou la mise aux normes d'un hôtel en zone rurale pour favoriser le développement touristique, aider à l'installation d'une entreprise, multiplier les offres de loisirs sportifs et culturels, tels sont les exemples d'actions concrètes réalisées par la Région dans le cadre de ce qu'on appelle «les politiques territoriales». Ces actions sont menées en partenariat avec les communes -regroupées en agglomérations, en pays ou en parcs naturels régionaux-, les départements, l'Etat et l'Europe. Une importante réforme vient d'être adoptée par les élus régionaux pour les six années à venir. L'objectif : mieux cibler les aides de la Région pour mieux déve-



“ Le musée Toulouse Lautrec s'intègre au circuit que la Région met progressivement en place autour des grands sites et musées régionaux. ”



“ En 5 ans, plus de 700 dossiers d'aménagement de cœurs de villages et de bourgs ont été financés par la Région dans le cadre des Pays ou des parcs naturels régionaux. ”

opper chaque territoire de Midi-Pyrénées.

### 65 M€ par an pour les territoires

Les nouveaux critères adoptés en octobre, prévoient qu'un diagnostic établi avec chaque agglomération, chaque pays et chaque parc, fixera les objectifs prioritaires. La procédure sera plus souple et les modalités d'intervention de tous les partenaires affichées dès le départ pour les six années à venir. Seront privilégiés les «grands projets de pays» spécifiques et valorisants pour le territoire, mais aussi les dossiers exemplaires et expérimentaux. Dorénavant, les projets soutenus devront s'inscrire dans les démarches de développement durable fixées dans l'Agenda 21 régional, d'accessibilité en faveur des personnes à mobilité réduite ou handicapées et d'intermodalité. Par ailleurs, un contrat type pour les agglomérations, les pays et les parcs naturels régionaux (PNR)

a été adopté en concertation avec les Conseils Généraux et les services de l'Etat. Il vise à simplifier la procédure et à assurer une certaine homogénéité entre les territoires. Pour la période 2008-2013, la Région s'engage à consacrer 65 M€ par an pour soutenir les territoires, dont 43 M€ pour les pays et les PNR et 22 M€ pour les agglomérations. En dix ans, le budget régional aura ainsi plus que doublé. « Cette décision a été prise malgré un contexte budgétaire difficile, compte tenu des nouveaux transferts de charges non compensés par l'Etat. En comparaison, les perspectives de mobilisation des fonds européens et nationaux s'annoncent sombres pour la période à venir » a précisé Martin Malvy.

> Pour en savoir plus, voir l'organigramme des services et les coordonnées des satellites sur le site [www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr) rubrique institution pour l'organigramme et portail, puis sites web pour les organismes associés.



“ Les 15 Maisons communes emploi formation (MCEF) de Midi-Pyrénées regroupent en un lieu unique les services de proximité liés à l'emploi et à la formation. Elles s'adressent principalement aux étudiants, jeunes, salariés et demandeurs d'emploi. D'ici fin 2009, il y en aura 23. ”

## Bilan 2002-2007 : plus de 6800 projets soutenus

Ces 5 dernières années, la Région a soutenu des projets territoriaux à hauteur de plus de 200 M€. L'aide publique cumulée – Europe, Etat, Région, Départements et autofinancement des communes – atteint près de 850 M€. Elle a rendu possible plus de 2 milliards d'€ d'investissements. Les réalisations ont concerné principalement le cadre de vie (22%) et l'économie,

donc l'emploi (20%) mais aussi la culture (17%) et le tourisme (14%). A titre d'exemples pendant cette période, la Région a financé plus de 140 dossiers d'aménagement d'espaces publics, 760 dossiers de logements communaux, 500 de logements locatifs privés et plus d'une centaine de projets de zones d'activités, de maisons de santé et de pôles petite enfance.

## Un «Pôle d'Appui aux Territoires»

Martin Malvy a annoncé la création au sein des services de la Région, d'un Pôle d'Appui aux Territoires. Son rôle : répondre aux besoins des acteurs – élus et techniciens – des pays, des agglomérations et des PNR en matière d'ingénierie, d'information, de formation et d'accompagnement pour la mise en œuvre des projets territoriaux.

Ses missions : informer sur l'actualité du développement territorial, mettre en réseau les territoires, professionnaliser les acteurs dans le cadre de la formation continue et mobiliser l'expertise externe, organiser des séminaires et des rencontres sur des thématiques du développement territorial.

## Des notions clés sur les territoires

**Un Pays :** un territoire, un lieu d'action collective autour d'un projet commun de développement, un niveau de partenariat pour contractualiser avec l'Etat, la Région, les Départements et bénéficier de l'apport des crédits européens.

**Une Communauté d'Agglomération :** territoire urbain, géographiquement d'un seul tenant, de plus de 50 000 habitants et dont l'une des villes au moins compte plus de 15 000 habitants. La Communauté d'Agglomération s'organise autour d'un projet commun, notamment en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville.

**Un Parc Naturel Régional :** territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile et qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable.

**Un Pôle Touristique Pyrénéen :** territoire s'articulant autour d'une station pyrénéenne, souvent élargi à l'échelle de la vallée, qui constitue l'un des cadres de cohérence privilégié pour le domaine de l'économie touristique, permettant ainsi de favoriser et de maintenir le tourisme pyrénéen en toute saison. La majorité des pôles touristiques du massif bénéficie d'une triple activité hivernale, estivale et thermale.

**La Conférence des territoires :** c'est l'instance de concertation des élus locaux de Midi-Pyrénées. Ce rendez-vous désormais régulier de travail et de concertation sur le développement des territoires réunit les présidents de la Région, des huit conseils généraux, des Pays, Pôles et PNR. La 5<sup>e</sup> Conférence des territoires s'est tenue mi-juin à l'Hôtel de Région.

**La Conférence des exécutifs :** instance de concertation qui associe les présidents de la Région, des départements et des Communautés d'Agglomérations de Midi-Pyrénées.

# Les maires à l'Hôtel de Région

Ambiance à la fois chaleureuse et studieuse pour les élus municipaux lors des rencontres organisées en mai et juin.



## La lettre de Midi-Pyrénées - Septembre 2008

Directeur de la publication : Martin Malvy,  
Président de la Région Midi-Pyrénées.  
Directrice de la communication : Marie-Christine de Zeeuw.  
Responsable du service presse et publications : Thierry Charmasson.  
Responsable des publications : Leïla Halhouli. Rédaction : Isabelle d'Araïlh.  
Conception : Latgé associés. Réalisation : Studio Oui Oui.  
ISSN (en cours). Dépôt légal : Hôtel de Région -  
22, bd Maréchal Juin -31406 Toulouse Cedex 9  
midipyress@cr-mip.fr  
Impression : Amadio.